



Grille tarifaire Ma Protection Accident

Tarifs applicables au lancement du produit ⁽¹⁾



Cotisation mensuelle TTC

COTISATIONS MENSUELLES TTC ⁽²⁾	Non sénior : De 18 à 59 ans inclus	Sénior : De 60 à 74 ans inclus	Option « Mes Sports à Risque »
Tarif SOLO (pour 1 personne)	9 €	20 €	+ 2 €/mois
Tarif DUO (pour 2 personnes : Un couple ou un adulte et son enfant)	15 €	33 €	+ 3 €/mois
Tarif FAMILLE (à partir de 3 personnes et plus)	19 €	36 €	+ 4 €/mois



Option « Mes Sports à Risque »

Si vous êtes amateur de sensations fortes, l'option « Mes Sports à Risque » permet de vous couvrir lors de la pratique des activités sportives suivantes (liste fermée) :

- **Sports aériens** : parachutisme, parapente, deltaplane, parachute ascensionnel, saut à élastique, ULM, autogyre, vol à voile, skydiving, planeur ;
- **Sports aquatiques et nautiques** : kitesurf, plongeon, hydrospeed, rafting, canyoning, plongée sous-marine, plongée souterraine, apnée, aérogiliseur, wakeboard, scooter de mers ;
- **Sports de montagne** : alpinisme, VTT de descente, escalade (hors support artificiel avec sécurité), raids et expéditions, ski hors-piste, spéléologie, motoneige ;
- **Sports comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé.**

À SAVOIR

- La cotisation est calculée en fonction de la formule choisie Solo, Duo ou Famille et de l'âge de l'assuré le plus âgé, avec ou sans l'option « Mes Sports à Risque ».
- L'âge tarifé est calculé à la date d'effet du contrat.
- Il n'y a pas de frais de fractionnement sur le contrat Ma Protection Accident. Dans le cas d'un fractionnement autre que mensuel, il convient de multiplier la cotisation mensuelle par le coefficient correspondant : par 6 si fractionnement semestriel, par 12 si fractionnement annuel.

AXA vous répond sur :



(1) La date de lancement du produit est différente selon le réseau de distribution : 15/09/2020 pour le réseau AGA, 15/10/2020 pour le réseau AEP, 31/05/2021 pour le COURTAGE et 08/06/2021 pour le réseau A2P.
(2) Les montants ne tiennent pas compte des droits associatifs qui s'élèvent à 1,20 € par an pour le réseau A2P.

AXA France Vie. Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre - INTER PARTNER ASSISTANCE (AXA Assistance), société anonyme de droit belge au capital de 130.702.613 euros, entreprise d'assurance agréée par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 0487, immatriculée au registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro BCE : 0415.591.055, dont le siège social est situé Avenue Louise 166 BP 1 - 1050-BRUXELLES - Belgique, prise au travers de sa succursale française, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et située 6, rue André Gide - 92320 CHATILLON. Entreprises régies par le Code des assurances.